

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val-d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

| | |
|--|---|
| <p>Nombre de conseillers : en exercice.....33 présents22 puis 25 à partir du point 3, puis 26 à partir du point 4. pouvoirs.....3 absents.....8 puis 5 à partir du point 3, puis 4 à partir du point 4.</p> | <p>L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SEPT JUIN, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 20 juin 2024, par affichage du 20 juin 2024, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p> |
|--|---|

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO (à partir du point 4), Mustapha BAMBA (à partir du point 3), Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE (à partir du point 3), Soria MAÏCHE (à partir du point 3), Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Hervé MARTIN à Patrick FLOQUET,
Jennifer BONINO à Pascale ANDRIANASOLO,
Laurent POULOT à Thierry MANSION.

Étaient absents :

Mustapha BAMBA (jusqu'au point 2 inclus), Selva ANNAMALE (jusqu'au point 2 inclus), Soria MAÏCHE (jusqu'au point 2 inclus), Elvire TENO (jusqu'au point 3 inclus), Bernard LABORDE, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Marie-Noëlle FLOTTERER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Proposition de vœux : Ligne métro 19.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Rapprochons le Val-d'Oise des autres territoires d'Île-de-France

Alors que presque tous les départements d'Île-de-France bénéficient des infrastructures en cours de réalisation du Grand Paris Express, le Val-d'Oise a été oublié et lésé. Si nous ne nous mobilisons pas aujourd'hui, notre territoire ne sera desservi demain qu'à la marge par un tronçon de la ligne 17 à Gonesse.

Le département le plus jeune de France métropolitaine ne peut rester silencieux face à cette situation : les Valdoisiens n'ont pas vocation à être des Franciliens de seconde zone ! Bien que 90 % des habitants du Val-d'Oise habitent dans une commune desservie par une gare, les interconnexions et les temps de trajet ne sont pas à la hauteur du bassin de vie parisien en comparaison avec les autres capitales européennes.

Face à ce constat, le Département du Val-d'Oise a pris l'initiative, en 2020, de lancer une étude exploratoire pour remédier à cette situation. La solution retenue dans le cadre de cette étude est la création d'une ligne de métro 19 dont les interconnexions avec les lignes 15, 17 et 18 relieront l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle à la Défense en passant par un faisceau au sud du Val-d'Oise qui concentre une forte densité de population.

Elle viendra compléter le prolongement attendu et programmé pour 2033 de la ligne Tram 11 Express, dont il est nécessaire ici de rappeler l'importance, puisque dans son entièreté le trafic est estimé jusqu'à 250 000 voyageurs par jour, et permettra à nos habitants de pouvoir se déplacer plus aisément sur l'ensemble de la région Île-de-France, notamment grâce aux interconnexions avec les lignes des métros 5 et 15 et les RER A et E.

La réalisation de la ligne 19 et le prolongement du T11 express seront une amélioration concrète pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare et rendront accessibles plus de 100 000 emplois.

En novembre 2023, les Présidentes du Département du Val-d'Oise et de la Région d'Île-de-France ont annoncé un financement conjoint des études permettant la réalisation de cette nouvelle ligne de métro. La route pour faire avancer ce projet essentiel pour notre territoire est encore longue d'ici sa mise en œuvre opérationnelle.

Ensemble, collectivement et rassemblés pour le Val-d'Oise : mettons la ligne 19 sur les rails !

Nous, députés, sénateurs, présidents d'intercommunalités et élus du Val-d'Oise :

- Affirmons notre soutien à la ligne de métro 19 ;
- Demandons à Île-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage, notamment des études de cette nouvelle ligne 19 ;
- Interpellons l'État afin qu'il engage la démarche permettant la révision du schéma d'ensemble du Grand Paris Express ;
- Souhaitons que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.

Il est proposé au conseil municipal de confirmer son attachement au prolongement du T11 Express dans son phasage actuel, soit 2033 et d'affirmer son soutien à la ligne 19.

2 - DÉLIBÉRATION

Considérant l'urgence climatique et la nécessité d'offrir des alternatives à la mobilité automobile ;

Considérant le dynamisme démographique du Val-d'Oise induisant des besoins croissants de mobilité vers la zone centrale de l'agglomération parisienne mais aussi à l'intérieur du département ;

Considérant que le département du Val-d'Oise a été tenu à l'écart du schéma initial du Grand Paris ;

Considérant l'insuffisance de transports en commun structurants reliant les zones densément peuplées du Val-d'Oise et les grands pôles d'emplois et d'activité de la Défense et de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle ;

Considérant qu'il est essentiel de maintenir le calendrier de prolongement du T11 Express ;

Considérant l'amélioration qu'apportera la ligne 19 pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare ;

Considérant que certaines des correspondances entre les RER et Transilien desservant le territoire et le futur métro de la ligne 17 seront peu efficaces ;

Considérant que la ligne 19 rendra accessibles plus de 100 000 emplois ;

Considérant les bénéfices attendus d'une ligne de métro reliant La Défense à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et desservant les zones densément habitées du sud du Val-d'Oise :

- gain de temps et d'accessibilité pour des centaines de milliers d'habitants,
- attractivité économique et résidentielle des territoires,
- correspondances et interconnexions qualitatives avec le réseau RER/Transilien,

Considérant l'inscription du projet d'un financement conjoint des études de cette nouvelle ligne dans le schéma directeur environnemental de la Région Île-de-France ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur François ROSE ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **CONFIRME** son attachement au prolongement du T11 Express dans son phasage actuel, soit 2033 ;
- **AFFIRME** son soutien à la ligne 19 ;
- **DEMANDE** à Île-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage, notamment des études de cette nouvelle ligne 19 ;
- **INTERPELLE** l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du schéma du Grand Paris Express ;
- **SOUHAITE** que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024 ;

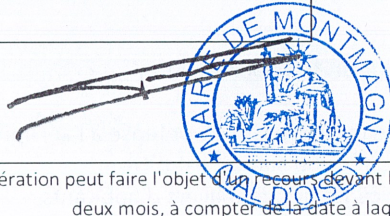
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 27 juin 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

| ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE | |
|---------------------------------|----------------|
| Reçu en sous-préfecture le..... | / 1 JUIL. 2024 |
| Publié le..... | / 1 JUIL. 2024 |
| Notifié le..... | / 1 JUIL. 2024 |
| Montmagny, le..... | / 1 JUIL. 2024 |
| Le Maire Patrick FLOQUET | |



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.